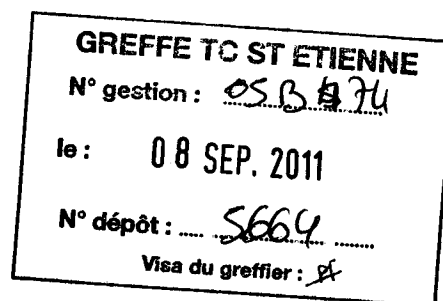


3 V

S.A.R.L. au capital de 9.000 €
Siège social : 12 place Jean Jaurès
42000 SAINT ETIENNE
R.C.S : SAINT ETIENNE B 482 868 155



PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **DU 26.07.2011**

Le vingt six juillet deux mille onze, à 11 heures, au cabinet de « AVOCATS & PARTENAIRES », Maître Nathalie FINGER-OLLIER, 9, boulevard Lieutenant Maurice Knoblauch, 42000 SAINT-ETIENNE.

Les associés de la société « **3 V** » se sont réunis sur convocation de la gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par les associés entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Hervé ROMIER, propriétaire de 600 parts
- Madame Carole ROMIER, propriétaire de 300 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé ROMIER, gérant.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Puis il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise en sommeil de la société.
- Transfert du siège social.
- Modification de l'article 2.2.0 des statuts.
- Pouvoirs.
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance ci-après intégralement retranscrit :

RAPPORT DE LA GERANCE

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte car, ensuite de la cession, par notre société, de notre fonds de commerce à la société « EMB BORGES », EURL au capital de 10.000 € dont le siège social est sis 12, place Jean Jaurès, 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE, sous le numéro B 530 972 991, intervenue suivant acte sous seing privé en date du 15.04.2011, avec entrée en jouissance fixée au 01.05.2011, nous envisageons la mise en sommeil de la société ainsi que le transfert de notre siège social du 12 place Jean Jaurès, 42000 SAINT ETIENNE au 11 rue Marcel Pagnol, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, et ce avec un effet rétroactif au 02.05.2011.

L'article 2.2.0 des statuts sera modifié corrélativement.

Il conviendra par conséquent de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président à l'effet de signer tous actes afférents à la mise en sommeil de la société ainsi qu'à son transfert de siège social, et de procéder aux formalités consécutives auprès des administrations fiscales.

Les propositions qui vous sont faites correspondent aux résolutions qui vous sont proposées.

Nous espérons qu'elles recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LA GERANCE
Hervé ROMIER

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de mettre la société en sommeil, et ce avec un effet rétroactif au 02.05.2011.

Monsieur Hervé ROMIER aura, à cette fin, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes afférents à la mise en sommeil de la société et de procéder aux formalités consécutives auprès des administrations fiscales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 12, place Jean Jaurès, 42000 SAINT ETIENNE, au 11, rue Marcel Pagnol, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ,

Et ce avec un effet au 02.05.2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ensuite de l'adoption de la troisième résolution ci-dessus, décide que l'article 2.2.0 des statuts sera modifié corrélativement.

Elle donne en outre tous pouvoirs à Monsieur Hervé ROMIER, à l'effet de modifier les statuts et d'effectuer toutes les formalités consécutives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

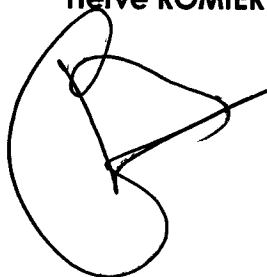
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et dépôt qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par le Président.

LE PRESIDENT
Hervé ROMIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS
DE LA SARL « 3 V »

(article 53 du Décret du 30.05.1984) N° gestion :

GREFFE TC ST ETIENNE
le : 08 SEP. 2011
N° dépôt :
Visa du greffier : 

Le soussigné,

- **Monsieur Hervé ROMIER,**

demeurant 11, rue Marcel Pagnol, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ,

Agissant en qualité de gérant de la société « **3 V** », S.A.R.L. au capital de 9.000 € dont le siège social est situé 11, rue Marcel Pagnol, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 482 868 155,

déclare et atteste, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 30.05.1984,

que les sièges sociaux antérieurs de la société ont été les suivants :

- 12, place Jean Jaurès, 42000 SAINT ETIENNE.

Fait en 2 exemplaires,

A Saint Etienne,

Le 26.07.2011

